

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 123 Portant nomination par délégation du président de l'Office colonial des anciens combattants.

n° 123

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du IX juin 1884

Vu le décret du 24 novembre 1937 déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement, le régime financier des Offices coloniaux et locaux les mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation: Vu l'arrêté n° 1127 du 22 décembre 1937, promulguant le décret susvisé

Vu l'arrêté n° 624, du 17 juin 193X, nommant président par délégation le lieutenant colonel Thoine : Vu la démission du lieutenant -colonel Thoine et sur la proposition du commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis.

TEXTE INTÉGRAL

Ait. 1er. Le chef de bataillon Prévost, commandant le bataillon des tirailleurs sénégalais «le la Côte française des Somalis est nommé président par délégation de l'Office colonial des anciens combattants de la Côte française des Somalis, en remplacement du lieutenant -colonel Thoine, démissionnaire. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NoUAILIETAS.